



ATTESTATION D'ASSURANCE
Valable à compter du 01/01/2012 et jusqu'au 31/12/2012

Contrat d'assurance des responsabilités des Fabricants de produits de construction

La SMABTP, certifie que :

WILSON France
25 boulevard du président WILSON
67 000 STRASBOURG

est titulaire d'un contrat d'assurance ALPHABAT numéro 656 333 G 1004 000/1 400 890 à effet du 01 janvier 2012.

Ce contrat a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile que cette société peut encourir à l'égard des tiers, à raison des dommages résultant :

- d'une erreur de préconisation,
- d'un défaut des produits après leur livraison.

Concernant le panneau BRUCHA FP – F avec isolant en laine de roche

Sont également couverts, sauf pour les ventes aux ETATS-UNIS et au CANADA, les frais de réfection (dépose et repose) et le coût des produits de remplacement eux-mêmes.

MONTANT DES GARANTIES

-Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs Confondus (y compris frais de réfection),

- 3 000 000 € par sinistre et par an
Dont atteintes à l'environnement d'origine accidentelle
- 1 500 000 € par sinistre et par an.

Dont dommages immatériels non consécutifs,

- 1 000 000 € par sinistre et par an

La présente attestation ne peut engager la SMABTP au-delà des clauses et conditions du contrat précité auquel elle se réfère.

Fait à Paris le 24/01/2012

Pour le Directeur Général

